



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le Vingt-Cinq Juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2019

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET -- A-M. GAUBERTI - JL. GIRAUD- - G. BARRA, **Adjoint**
S. ALLEG - J-M. BAGNIS - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. HENSELER - E. MENUT - A. PELLEGRINO
J. RAYNAUD - JC. SANSONI - A. RASKIN - M. RAYNAUD - S. LELUIN - N. DEDULLE, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. AUBAULT (pouvoir à A. PELLEGRINO) - C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à A-M. GAUBERTI) - J. TOCQUER (pouvoir à J. HENSELER) - N. BARRECA (pouvoir à S. ALLEG)

Absent non excusé : N. PERRICHON

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC - BP M 49

Monsieur le Maire précise que la commune de Tourrettes a reçu un décompte et un état liquidatif par courriel du 27 mai 2019 de Mme ALLEMAND-DENY, concernant l'indemnité qui lui est allouée au titre de 2019, sur l'année 2018.

Il est proposé de régler à Mme ALLEMAND- DENY au titre d'indemnité de conseil, la somme de 457,86 €, montant brut, qui après les déductions nécessaires s'élèvera à 414,25 € net.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

D E C I D E

- **D'ALLOUER**, l'indemnité de conseil à Mme ALLEMAND-DENY au titre de 2019, la somme de 457,86 € brut.
- **DE DIRE que** la dépense est inscrite au BP M 49.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE